

**Séance extraordinaire
19 novembre 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue en la salle du conseil, le dix-neuvième jour de novembre deux mille seize, sous la présidence de Madame Françoise Boudrias, mairesse. La session débute à 9 h 30.

Sont présents formant quorum :

Madame Marie-France Bouchard, conseillère
Monsieur Martin Chaput, conseiller
Monsieur Daniel Gravel, conseiller
Monsieur Michel Lambert, conseiller
Monsieur Luc Pagé, conseiller
Monsieur Gilbert Perreault, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Autorisation de paiement pour les travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et travaux connexes – Certificat de paiement numéro 1 « Acceptation provisoire »**
- 04- **Affectation de dépenses de voirie au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Exercice financier 2016**
- 05- **Affectation de la dépense relative à l'installation d'une balançoire parent-enfant au fonds de parc et terrain de jeux**
- 06- **Affectation de la dépense relative à l'acquisition de bacs roulants bruns et bleus au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de cinq (5) ans**
- 07- **Octroi d'un mandat de services professionnels – Étude de faisabilité pour la relocalisation de l'usine de traitement des eaux usées**
- 08- **Période de questions**
- 09- **Varia**
- 09- **Levée de l'assemblée**

2016-11-223

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 9h 32.

Aucune question.

La période de questions est close à 9 h 33.

2016-11-224

03- **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE DE TROIS SECTIONS DU 2E RANG ET TRAVAUX CONNEXES – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 « ACCEPTATION PROVISOIRE »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 8 novembre 2016 relative à des travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et de travaux connexes – Certificat de paiement numéro 1 « Acceptation provisoire »;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de deux cent cinquante mille neuf cent douze dollars et vingt-trois cents (250 912.23 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de 5 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et de travaux connexes – Certificat de paiement numéro 1 « Acceptation provisoire », tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens en date du 8 novembre 2016;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-11-225

04- **Affectation de dépenses de voirie au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Exercice financier 2016**

ATTENDU

le règlement numéro 506-2008 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

ATTENDU

que ce règlement précise que le fonds est utilisé pour la réfection et l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de ce même règlement;

ATTENDU

qu'en 2016, la Municipalité de Sainte-Mélanie comporte un réseau routier municipal d'une longueur de 62.01 kilomètres constitué de 39.70 kilomètres de routes collectrices et de 22.31 kilomètres de routes locales, les routes collectrices représentent 64.02 % du total des voies publiques entretenues par la Municipalité (annexe A);

ATTENDU

que les routes collectrices sont celles où transitent ou sont susceptibles de transiter les substances assujetties des sites visés par le règlement numéro 506-2008;

ATTENDU

l'opinion juridique de Maître Denis Beaupré de novembre 2010 portant sur le règlement 506-2008 et l'opportunité d'adopter diverses méthodes comptables pour s'assurer de l'utilisation correcte du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU

que le conseil municipal désire affecter les dépenses d'entretien de voirie de ces routes collectrices au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement numéro 506-2008 selon le tableau présenté en annexe A de la présente résolution;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et témoigne des préoccupations du conseil, préalablement à la prise de décision qui suit :

QUE le conseil municipal affecte au fonds d'administration quinze pour cent (15 %) des sommes versées en 2016 au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, aux fins de dépenses d'administration du fonds;

QUE le conseil municipal affecte au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement numéro 506-2008, soixante-quatre pour cent et deux centièmes (64,02 %) des dépenses encourues au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 pour les postes budgétaires de voirie municipale suivants :

- 02-320-00-331 (téléavertisseur, cellulaire)
- 02-320-00-332 (alarme)
- 02-320-00-421 (assurance garage)
- 02-320-00-424 (assurances véhicules)
- 02-320-00-443 (déneigement)
- 02-320-00-494 (cotisations)
- 02-320-00-522 (entretien et réparations garage)
- 02-320-00-525 (entretien et réparations véhicules)
- 02-320-00-526 (entretien et réparation équipements)
- 02-320-00-529 (entretien et réparation, autres)
- 02-320-00-631 (essence, huile)
- 02-320-00-649 (accessoires voirie)
- 02-320-00-681 (électricité garage)
- 02-320-00-682 (chauffage garage)
- 02-330-00-339 (communications GPS)
- 02-330-00-443 (enlèvement de la neige)
- 02-330-00-522 (entretien dôme d'abrasifs)
- 02-330-00-639 (abrasifs)
- 02-340-00-681 (éclairage des rues)

QUE le conseil municipal affecte au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement numéro 506-2008, cent pour cent (100 %) des dépenses encourues pour des routes collectrices au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 pour les postes budgétaires ci-après mentionnés :

QUE ces dépenses, pour y être affectées, soient décrites spécifiquement dans un bon de commande et/ou une facture mentionnant le nom de la (des) route (s) collectrice (s) :

- 02-320-00-310 (frais)
- 02-320-00-411 (génie)
- 02-320-00-516 (location)
- 02-320-00-521 (entretien et réparations chemins)
- 02-320-00-629 (matières brutes)
- 02-320-00-635 (abat poussière)
- 02-330-00-516 (location machinerie équipement)
- 02-340-00-521 (entretien et réparations luminaires)

QUE le conseil municipal affecte au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement numéro 506-2008, cent pour cent (100 %) des dépenses encourues pour des routes collectrices au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 pour les postes budgétaires suivants :

- 02-320-01-141 à 02-320-01-649 inclusivement
- 02-355-00-419 (lignage des rues)
- 02-355-00-649 (achat et remplacement / signalisation et noms de rues)

Adoptée

ANNEXE A			
NOMS ET KILOMÉTRAGE DES CHEMINS ASSUJETTIS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE - ANNÉE 2016			
Noms	km	Noms	km
rue des Pruches	0,50	rue des Jonquilles	0,12
rues des Bouleaux et Carillo	0,60	rue des Iris	0,14
rue Beau lieu	0,60	rue Cosmos	0,35
rue Laurier	0,20	rue de la Providence	0,50
rue Cormier	0,40	rue de l'Harmonie	0,10
rue des Pionniers	0,10	rue de la Seigneurie	0,50
1er rang	2,30	rue de l'Industrie	0,30
rue Bernard	1,30	rang du Domaine (Malo)	0,11
1e avenue Baril	0,60	rang du Domaine (Beauches)	0,30
2e rang	6,10	rang Saint-Albert	6,50
rue Denis	0,20	rang du Pied-de-la-Montagn	6,30
rue Mario	0,10	rue Deschênes	0,90
rue Hélène	0,20	route Riberdy	0,48
rue du Boisé	0,40	chemin du Lac Nord	5,20
rue des Campeurs	0,50	rue du Havre	0,48
rue Lavallée	0,37	rue Paquin	0,37
rue Mathias-Tellier	0,30	rue Goyette	0,40
rue Jeannotte	0,30	1e avenue du Lac-Safari	1,10
rue Tournesol	0,50	2e avenue du Lac-Safari	0,90
rue du Souvenir	0,30	3e avenue du Lac-Safari	0,80
rue de l'Entente	0,10	rue Robert	0,10
rue Prévart	0,10	rue Boissy	0,20
rue de l'Église	0,70	rue Claveau	0,60
rue Louis-Charles-Panet	0,40	rue des Pins	0,65
rue des Saules	0,40	7e rang / William-Malo	7,70
rue des Ormes	0,40	chemin des Cimes	0,65
rue des Cèdres	0,06	rue du Lac-à-la-Lorraine	0,30
rue des Muguets	0,70	route de la Chute	2,60
rue des Lilas	0,10	chemin de la Lune	0,16
rue des Lys	0,10	8e rang	1,90
rue des Tulipes	0,10	rue des Deux Clochers	0,80
rue des Pivoines	0,30	avenue de la Champs-Vallor	1,05
rue des Orchidées	0,12		
Secteur urbain-noyau village	6,99		
Secteur rural	55,02		
Nombre total de kilomètres	62,01		
		Km	% des voies publiques
Nombre total de kilomètres	62,01		100,00%
Kilométrage total de collectrices	39,70		64,02%
Kilométrage total de locales	22,31		35,98%

- 2016-11-226 05- **Affectation de la dépense relative à l'installation d'une balançoire parent-enfant au fonds de parc et terrain de jeux**
- ATTENDU** l'achat et l'installation d'une balançoire parent-enfant au parc des Sables situé au 20, rue des Ormes ;
- ATTENDU** que cette dépense était prévue aux prévisions budgétaires 2016 et qu'il y a lieu de l'affecter au fonds approprié, soit le fonds de parc et terrain de jeux ;
- POUR CE MOTIF,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'AFFECTER** la dépense d'installation d'une balançoire parent-enfant au parc des Sables pour un montant de huit mille deux cent dix-huit dollars et cinquante-cinq cents (8 218.55 \$) taxes incluses au fonds de parc et terrain de jeux.
- Adoptée
- 2016-11-227 06- **Affectation de la dépense relative à l'acquisition de bacs roulants bruns et bleus au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de cinq (5) ans**
- ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a appuyé la mise en œuvre du scénario d'introduction de la collecte des matières organiques par l'implantation de la collecte à trois voies sur tout le territoire de la MRC de Joliette par résolution numéro 2015-02-041 ;
- ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat de bacs bruns (matières organiques) et de bacs bleus (matières récupérables) de format 240 et 360 litres au cours de l'année 2016 ;
- ATTENDU** que cette dépense était prévue aux prévisions budgétaires 2016 et qu'il y a lieu de l'affecter au fonds approprié, soit le fonds de roulement ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'AFFECTER** la dépense relative à l'achat de bacs roulants bruns et bleus au montant de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trois dollars et cinquante et une cents (98 403.51 \$) taxes incluses au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de cinq (5) ans.
- Adoptée
- 2016-11-228 07 **Octroi d'un mandat de services professionnels – Étude de faisabilité pour la relocalisation de l'usine de traitement des eaux usées**
- ATTENDU** le plan directeur d'infrastructures du périmètre urbain adopté par la résolution numéro 2014-09-200;
- ATTENDU** la volonté du conseil municipal d'éliminer, autant que possible, la nécessité de construire un poste de pompage pour desservir le périmètre d'urbanisation en service d'égout sanitaire;

ATTENDU

la nécessité de valider les scénarios de localisation de la station de traitement des eaux usées en fonction du bassin versant de la rivière Ouareau;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens pour un montant n'excédant pas treize mille neuf cents dollars (13 900 \$) plus les taxes applicables conformément à l'offre de services OS GC-16649 déposée le 14 novembre 2016;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en affectant soixante-quinze pour cent (75 %) de celle-ci au fonds des abonnées de l'égout secteur village et vingt-cinq pour cent (25 %) de celle-ci au surplus non affecté de la Municipalité;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 10 h 15.

Aucune question.

La période de questions est close à 10 h 16.

08- VARIA

2016-11-229

09- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 10 h 17.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier